



COMISIÓN DE EDUCACIÓN,
CULTURA, CIENCIA,
Y TECNOLOGÍA

CONFEDERACIÓN PARLAMENTARIA DE LAS AMÉRICAS

CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES
XII^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
BRASILIA, BRÉSIL
13 AU 16 OCTOBRE 2013

Résolution sur la lutte à l'abandon scolaire et sur le rattrapage scolaire dans les Amériques

CONSIDÉRANT que l'éducation est un droit de la personne fondamentale, consacré comme tel par plusieurs documents juridiques internationaux dont, la *Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948*, la *Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant* et le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*;

RAPPELANT la *Recommandation sur la lutte à l'abandon scolaire*, adoptée par la Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie lors de la IX^e Assemblée générale de la COPA, tenue du 14 au 20 septembre 2009 en Argentine, qui exhorte les parlementaires à allouer les budgets nécessaires à l'accessibilité à une éducation publique de qualité pour tous et à lutter efficacement contre l'abandon scolaire;

CONVAINCUS du fait que, tel que souligné par la *Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous* et par les *Objectifs du Millénaire pour le développement*, le droit à l'éducation n'implique pas seulement l'accès à l'école, mais également le droit à une éducation publique de qualité, flexible et inclusive;

CONSIDÉRANT que l'abandon scolaire est un processus extrêmement complexe qui résulte d'une combinaison de plusieurs facteurs et qui implique de graves conséquences tant individuelles que sociales;

CONSIDÉRANT que soutenir et encourager le rattrapage scolaire et l'éducation aux adultes contribue positivement à la mobilité sociale et à la reconversion de la main-d'œuvre;

CONSCIENTS du fait que le rattrapage scolaire et l'éducation aux adultes constitue un moyen efficace d'augmenter le taux de titulaires de diplômes d'études secondaires chez les 25 ans et plus;

RAPPELANT que le phénomène des jeunes qui n'étudient pas et ne travaillent pas constitue un problème important dans plusieurs pays des Amériques;

SACHANT que, partout dans les Amériques, les hommes abandonnent les études secondaires dans une plus grande proportion que les femmes et que, de manière générale, les individus issus des milieux les plus défavorisés, ceux appartenant à des minorités culturelles et ceux

habitant dans les zones rurales sont plus touchés par l'abandon scolaire que le reste de la population;

CONSIDÉRANT que des initiatives très variées ont été mises de l'avant par de nombreux États des Amériques pour combattre l'abandon scolaire et pour encourager l'alphabétisation chez les jeunes et chez les adultes;

CONSIDÉRANT que plusieurs facteurs contribuent à la réussite scolaire, notamment la formation des enseignants, les technologies de l'information et la qualité des programmes;

NOUS, représentantes et représentants des congrès et des assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux et fédérés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires réunis à Brasília, au Brésil, dans le cadre de la XII^e Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques :

Sur recommandation de la Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie :

RÉITÉRONS nos engagements internationaux sur le droit à l'éducation;

NOUS ENGAGEONS à poursuivre les échanges sur le sujet afin de faire connaître les expériences concluantes réalisées dans nos États;

EXHORTONS les parlementaires des Amériques à instaurer et faire respecter des lois visant à :

- obliger les jeunes à fréquenter l'école jusqu'à un âge minimal;
- limiter le nombre d'heures travaillées par les élèves n'ayant pas atteint l'âge minimal de fréquentation scolaire obligatoire;

EXIGEONS que les parlementaires des Amériques veillent à ce que :

- les écoles de leur pays respectif disposent du matériel pédagogique, informatique et technologique adéquat;
- la part de financement public consacrée à l'éducation soit suffisante;
- le personnel enseignant ait accès à une formation de qualité;
- le nombre d'enseignants soit augmenté tout en leur offrant une rémunération et des conditions d'emploi avantageuses;

PRESSONS les États des Amériques, par l'intermédiaire de leurs instances législatives, à promouvoir, dans leurs lois et leurs systèmes publics d'éducation et de formation continue, le respect du droit des individus à une éducation publique de qualité;

DEMANDONS aux États des Amériques d'établir un plan de lutte à l'abandon scolaire, des programmes de réinsertion scolaire et un plan d'action visant à augmenter les taux de fréquentation scolaire ainsi que des mécanismes de supervision et d'évaluation de ces derniers;

PRESSONS les États des Amériques à remplir l'engagement pris lors du Forum mondial sur l'éducation en 2000, visant à augmenter leurs investissements dans le secteur de l'éducation afin qu'ils atteignent au moins 6 % de leur produit intérieur brut respectif.

RECOMMANDONS à tous les parlementaires présents à la XII^e Assemblée générale de la COPA tenue à Brasília, au Brésil, d'assurer un suivi de la présente résolution auprès de l'ensemble des assemblées parlementaires des Amériques et des commissions chargées des questions d'éducation de leur parlement et congrès respectif, afin que ces dernières accordent toute l'attention requise au phénomène de l'abandon scolaire et aux programmes favorisant le rattachement scolaire.

Adoptée par l'Assemblée générale de la COPA, le 16 octobre 2013, à Brasília, Brésil